

FRANCE DOMAINE

M. CAZENEUVE et le CIE déconstruisent en douce

Dans son discours du 15 mai dernier, Bernard Cazeneuve, ministre délégué au Budget, réagissait au rapport du Conseil de l'Immobilier de l'Etat (CIE) concernant la politique immobilière de l'Etat dont France Domaine (FD), service rattaché à la DGFIP, constitue le « fer de lance ».

Plus que le rapport lui-même qui se situe dans la droite ligne de celle des gouvernements de l'ère Chirac et Sarkozy (devoir de rentabilité, externalisation, recours à l'expertise privée...), c'est bien le discours du ministre qui constitue la « feuille de route » pour FD et la DGFIP. Ce sont ces orientations que nous examinons. Nombre de celles-ci, on s'en doute, sont reprises dans la « Démarche stratégique », déclinaison de la Modernisation des administrations publiques (MAP), succédant à la sinistre RGPP. Lorsque l'on sait que le budget des administrations fiscales est en diminution de 6,5% en 2014 par rapport à 2013 (*Assemblée nationale – Rapport d'information préalable au débat d'orientation des Finances publiques, 27 juin 2013*), on ne peut que dénoncer le mensonge éhonté que constitue l'appel à « la confiance » de Bruno Bézard et les propositions du ministre.

1. Bilan de la politique immobilière menée depuis 2005

Le ministre revient sur les résultats obtenus par la mise en oeuvre de la politique immobilière de l'Etat (PIE). « *Ce bilan n'est pas médiocre (...) pour autant, nous pouvons, nous devons faire mieux* ».

Ce qui signifie en clair que le ministre entend poursuivre et amplifier l'œuvre de déconstruction de la réforme des administration territoriale (RÉATE), grande pourvoyeuse de bâtiments destinés à la vente.

Pourtant, selon nous, la question de l'immobilier de l'Etat devrait mettre en mouvement de véritables choix politiques : relocalisation de l'emploi, définition d'un urbanisme au service des populations ou l'inéluctable transition énergétique.

2. Mutualisation par la régionalisation

Outre la mobilisation accrue demandée à toutes les instances de l'Etat, le ministre estime qu'il faut passer à une vitesse supérieure : « *la nouvelle génération de schémas pluriannuels (...) devra être pensée directement au niveau régional* ». Sont ainsi définis des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) réalisés autour du préfet de région. L'un des axes majeurs du gouvernement Ayrault est ainsi mis en oeuvre : l'acte III de la décentralisation.

La CGT déplore qu'aucun débat n'ait été amorcé sur ce sujet.

Montreuil, le 6 août 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 0155 82 80 80

La question est celle du maillage territorial que cette nouvelle avancée de la décentralisation induit. Après la mise en concurrence des Etats au sein de l'UE, le risque est grand que les Régions deviennent des territoires émancipés dont les seuls objectifs seraient l'attractivité financière et économique. Quid alors des petits départements ruraux qui se trouveront en concurrence avec d'autres, très urbanisés.

La politique immobilière de l'Etat (PIE) ne serait pas la seule touchée par la régionalisation. Qu'advierait-il de la Gestion des patrimoines privés (GPP), des Commissariats aux ventes mobilières qui pourraient passer à la trappe et de l'ensemble des services injustement nommés « petit Domaine » ?

3. La professionnalisation de France Domaine

Le ministre souhaite le renforcement de France Domaine et notamment de son potentiel en matière d'évaluation des valeurs de biens immobiliers appartenant à l'Etat. Sont concernées les évaluations effectuées pour le compte des communes afin notamment d'assurer la transparence de leurs opérations immobilières (*ces évaluations sont prévues par le Code général des collectivités territoriales.*)

Il apparaît, en effet, que nombre de ces opérations, de part le faible enjeu qu'elles représentent, encombrant inutilement les services. Le ministre propose donc de relever les seuils de saisine obligatoire de l'administration du Domaine (*seuils actuels de saisine obligatoire : 75 000 € pour une acquisition, 12 000 € de loyer annuel pour une prise à bail, dès le 1^{er} euro pour une cession, pour les communes de plus de 2 000 habitants*). Dans les petits départements, il resterait alors peu de dossiers, ce qui appauvrirait encore plus une base de renseignements déjà peu fournie : le logiciel permettant l'enregistrement des prix de cession de ce type de biens est souvent peu ou pas tenu à jour, faute de temps et de personnel.

Relever les seuils de saisine de FD risquerait de multiplier les conflits d'intérêts et les trafics d'influence.

Projet France Domaine et Démarche Stratégique : même combat !

La CGT invite l'ensemble des collègues de la sphère domaniale à s'emparer de la question, de porter et de nourrir le débat dans les services.

Un questionnaire *FRANCE DOMAINE* sera prochainement adressé à l'ensemble des collègues concernés.

M. Cazeneuve regrette un manque d'harmonisation de la politique d'évaluation des biens : « *L'accès à une information plus complète et mieux partagée, la poursuite des efforts de formation, les échanges de compétences, de pratiques et de points de vue avec les évaluateurs privés, doivent également permettre de franchir une nouvelle étape* ».

Il y aurait pourtant plusieurs pistes à développer en interne, et ce gratuitement, pour permettre un accès à l'information essentiel pour cette fonction : *le full accès Internet*, strictement interdit pour les évaluateurs du Domaine par la Direction générale elle-même, l'accès direct aux applications des CDIF et des hypothèques sans avoir à passer par une demande écrite (!) ou un déplacement de l'agent (!).

Le ministre poursuit et insiste : « *le recours à des prestataires externes que j'envisage en matière d'évaluations, peut aussi se révéler utile dans d'autres champs* ».

Pourquoi faire appel à des cabinets privés qui, par définition, sont sujets aux conflits d'intérêts ?

Est-il utile de rappeler que la neutralité est l'une des spécificités du service public ? En matière de contrôle fiscal fait-on appel à un cabinet d'expertise comptable pour valider les conclusions de l'administration ?

Le rôle de FD se réduirait à celui d'un propriétaire qui fait gérer ses biens par un syndic. A quel coût ?

D'un côté, on dit vouloir rationaliser les Finances publiques et de l'autre, on est prêt à payer – cher – des consultants dont on pourrait aisément se passer, à moins, peut-être, de préparer purement et simplement la privatisation de l'évaluation domaniale. De quels complexes ou de quels engourdissements souffrent ceux qui se présentent comme « l'élite » de la nation ?

Le projet du ministre se situe en droite ligne de la démarche stratégique et consisterait purement et simplement à aligner les services sur les critères du privé et à externaliser de plus en plus de tâches au détriment du service public accessible à tous.

Ce projet préfigure en cela l'avenir de tous les services de la DGFIP.

**N'attendons pas, n'attendons plus !
Ne les laissons pas faire !**